

# CONSEIL GENERAL

Type d'intervention : Interpellation (art. 34 RCG)  
1<sup>er</sup> signataire : Arlettaz Pauline  
Cosignataires : Joris Lionel

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe : PDC / Métrailler Marie  
Dépôt au nom d'une commission

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

## Titre

### Sécurisation du passage à niveau à proximité des Perraires et du Corbier

## Texte de l'intervention

La rentrée scolaire est arrivée et nous constatons que les passages à niveau à proximité des Perraires et de la Rue St-Didier, sur le chemin des écoles, comportent un risque important pour la sécurité de nos écoliers (voir photo annexée).

En effet, ces passages à niveau ne sont pas protégés sur leurs côtés par des grillages (par exemple), ce qui rend la traversée des voies en contournant les barrières très aisée pour les piétons impatientes. Alors, même si les conséquences liées au contournement des règles de sécurité est clairement de la responsabilité individuelle, nous considérons que des mesures supplémentaires doivent être prises lorsqu'il s'agit de la sécurité à proximité d'infrastructures scolaires et de chemins utilisés par des écoliers.

## Conclusion

Même si notre commune a la chance de ne pas avoir vécu de drame jusqu'alors, le Centre interpelle le Conseil municipal sur le sujet :

- 1) Le Conseil municipal a-t-il interpellé les CFF, propriétaires des terrains, pour que des mesures de sécurisation des passages à niveau à proximité des écoles (Perraires et St-Didier) soient prises?
- 2) Si non, envisage-t-il de le faire?
- 3) Plus largement, comment le Conseil municipal envisage-t-il d'améliorer la sécurité des ces passages à niveau en attendant le projet à venir du futur "hub" des CFF?
- 4) Le Conseil municipal, ou l'administration, se questionnent-ils périodiquement sur les risques et dangers qui se trouvent sur les chemins des écoles? De quelle manière?

Collombey-Muraz, le 23 août 2024

1<sup>er</sup> signataire :

